



La Feuille de Chêne

Numéro spécial Covid-19

Le conseil municipal élu en 2014 reste « opérationnel » jusqu'à nouvel ordre gouvernemental. Le maire et les adjoints restent ainsi à la disposition des Bouxiérois et poursuivent leurs missions.

Services de la mairie

Durant la période de confinement, la Mairie, les services périscolaires, la bibliothèque, l'Agence Postale, sont fermés.

Le personnel administratif est en télétravail. Faute de masques, gants, gel hydroalcoolique, les employés « techniques » ne peuvent assurer leurs missions.

Un accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi de 9h à 11h30 au 03 83 31 10 94.

Vous pouvez aussi joindre nos services par mail : mairie.bouxieres-aux-chenes@orange.fr ; si cela vous est possible, privilégiez plutôt ce mode de communication.

Le service de portage des repas à domicile assuré par l'ADMR du Pain de Sucre est maintenu.

Nicole HENNICK, adjointe en charge des relations sociales, a mis en place un plan de vigilance.

Les personnes considérées comme « fragiles » au regard du coronavirus, ont été contactées par ses soins dès le début du confinement. En cas de besoin, n'hésitez pas à signaler votre cas auprès de la mairie au numéro ou mail ci-dessus.

La supérette PROXI effectue des livraisons à domicile, n'hésitez pas à les appeler au 09 82 32 32 81.

En cas d'urgence vous pouvez contacter Mme le Maire au 06 83 09 45 71.

Services postaux

L'Agence Postale étant fermée jusqu'à nouvel ordre, les colis que vous n'auriez pu réceptionner à domicile sont à retirer sur présentation de l'avis de passage, à la Plate-forme de préparation du courrier (Ppdc), rue de la Sablière à Bouxières-aux-Dames (à ne pas confondre avec la poste de Bouxières-aux-Dames, rue Saint- Martin).

Collecte des déchets et Points d'apport volontaires (PAV)

La collecte des déchets ménagers reste assurée dans les conditions habituelles ; soit pour notre commune, un ramassage hebdomadaire le lundi (attention au lundi de Pâques, en principe cette collecte est reportée au jeudi suivant, rien ne permet d'affirmer que ce sera bien le cas cette fois-ci).

Pensez aux agents de collecte : les bacs doivent être plus que jamais présentés couvercle fermé et non débordant, les masques, gants et mouchoirs ne doivent surtout pas être mis dans les points tri mais dans des sacs poubelles bien fermés et déposés dans les bacs à ordures ménagères.

Les déchetteries ne sont plus accessibles. Il convient donc de stocker chez soi, les déchets à évacuer en déchetterie. Mêmes consignes pour les déchets de jardin. **Pour les professionnels uniquement**, la déchetterie de NANCY (Bd Jean Moulin) est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Par arrêté préfectoral, l'accès aux PAV ne peut être envisagé qu'au moment des sorties autorisées pour les courses alimentaires, à condition que cela n'occasionne aucun détour, et que ce soit proche de chez soi.

Autrement dit, se rendre uniquement aux PAV n'est ni autorisé, ni souhaitable. Il faut donc essayer autant que faire se peut de stocker chez soi.

Si lors de l'un de vos passages, les bornes sont pleines (pensez que les équipes de collecte sont en effectifs réduits), merci de repartir avec vos déchets et ceci est valable même en période non Covid-19 !!!

A ce propos, nous déplorons une fois de plus que des déchets de toutes sortes jonchent le sol autour des PAV : vêtements, sacs poubelles, cartons, etc...

Le nettoyage des PAV est actuellement assuré par la Communauté de Communes une fois par semaine, Nous espérons, peut-être naïvement, en cette période particulière, que les individus qui ont pris l'habitude de jeter n'importe où et notamment autour des PAV leurs déchets de toute sorte, feraient enfin preuve de civisme. Hélas, force est de constater que ces personnes n'hésitent pas, par leur irresponsabilité, à mettre en danger les agents à leur service...

Restrictions d'accès aux forêts et voies vertes

Par arrêté préfectoral, l'ensemble des jardins, parcs, espaces verts, forêts et bois de Meurthe -et -Moselle sont fermés ainsi que les aires de jeux.

Il est donc interdit de pratiquer une activité sportive ou récréative dans tous ces espaces de plein air ainsi que des travaux individuels en forêt.

Par ailleurs, l'accès aux voies vertes du territoire ne peut se faire que dans le cadre strict des autorisations de sortie (accès à moins d'1 km et moins d'une heure par jour entre autres).

Bruits de voisinage

En cette période de confinement, bricolage et jardinage sont d'heureux dérivatifs pour celles et ceux qui peuvent en profiter. Il nous paraît donc opportun de rappeler les horaires pendant lesquels est autorisé l'usage d'engins susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- du lundi au vendredi : de 8h à 20h,
- le samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h,
- le Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

PLUi

L'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en secteur Grand Couronné, qui devait se dérouler du 24 mars au 30 avril 2020 est reportée à une date ultérieure.

Prenez soin de vous, restez chez vous.

Grand MERCI aux personnels soignants, premiers secours, pharmaciens, caissières, banquiers, boulangers, travailleurs du bâtiment, travailleurs sociaux... Tous sont en première ligne dans la lutte contre le coronavirus. N'oublions pas également tous les travailleurs de l'ombre qui font partie des rouages essentiels de la vie du pays.

Pour rester informés, n'hésitez pas à consulter le site internet de la Communauté de communes <http://www.territoire-smgc.fr> ou sa page Facebook : <https://facebook.com/seillegrandcouronne>

